

Nom et coordonnées de l'école : Ecole maternelle	<b>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b>
Commune : Sauveterre de Guyenne	
Date : 06 Novembre 2025	

**Circonscription La Réole**

**Présents :**

**Président(e) - (directeur d'école) : Valérie HATRON**

**Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Grégory Pauly**

Equipe enseignante :	Angélique CLERICI, Cécile TEULET
Le maire ou son représentant :	Anne-George SENAMAUD (Adjoint en charge des écoles), Sophie Sorin DGS
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Camille OLIVIER, Sabrina AUCOIN, Jennyfer BONNAMY, Maëva LAFITTE et Lénaïc MONTENEZ
Invités (personnel municipal, ...) :	Ida BROUCHICAN (ATSEM), Xavière DEMUR (Adjoint au chef de pôle en charge des écoles)

**Excusés :** Grégory PAULY (IEN), Christophe MIQUEU Maire, Françoise MERY (DDEN)

**Début du conseil d'école :** 18h15

**Secrétaire de séance :** Angélique CLERICI

---

**Règlement intérieur du conseil d'école :** La directrice lit le règlement intérieur du conseil d'école qui définit sa composition, son fonctionnement et son rôle

**Présentation des membres du conseil d'école**

**Résultats des élections :** inscrits : 109  
votants : 58  
blancs ou nuls : 9  
suffrages exprimés : 49  
taux de participation : 53,21%

Titulaires : Mesdames OLIVIER Camille, AUCOIN Sabrina, BONNAMY Jennyfer  
Suppléante : Mesdames LAFITTE Maëva, MONTENEZ Lénaïc, GONZALEZ Tatiana

**I) Fonctionnement de l'école**

- a) Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte de la diversité

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité, la charte de la laïcité, la charte de la diversité et la charte relation école – famille sont annexées au règlement intérieur de l'école.

b) Présentation du plan de continuité pédagogique. Ce plan prévoit les modalités de mise en place de la continuité pédagogique en cas de fermeture de l'école.

c) Sécurité à l'école

La directrice explique que sont mis en place deux PPMS : un plan particulier de mise en sûreté attentat/intrusion et un plan particulier de mise en sûreté risques majeurs (tempête, glissement de terrain et accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses)

Un exercice incendie a été effectué le 19 septembre.

Un exercice attentat/intrusion a eu lieu le 14 octobre.

Un exercice risques majeurs aura lieu fin mars.

d) Fonctionnement et état financier 2024/2025

Pour l'année scolaire 2024/2025, le total des recettes est de 7592,90€ et le total des dépenses est de 7563,48€, pour un bénéfice de 29,42€.

e) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

La salle de motricité par le périscolaire le jeudi soir, par l'association propulse et danse le lundi (hip-hop) et le vendredi (danse et yoga).

Le dortoir et la cantine par l'ALSH le mercredi et les vacances scolaires.

La salle de motricité ponctuellement par la commune ou la communauté des communes.

La cour de l'école par le périscolaire et l'ALSH.

f) Communication Parents / Enseignants/ Direction / Mairie

Parents/Enseignants

Les parents peuvent communiquer avec l'enseignante via le cahier de liaison ou la messagerie de l'école. Pour des problèmes plus complexes demander un rendez-vous.

Parents/Direction

Pour voir la directrice, les parents peuvent téléphoner pour prendre un rendez-vous (05 56 71 51 61), communiquer via le cahier de liaison ou la messagerie institutionnelle ([ce.0332185w@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0332185w@ac-bordeaux.fr)).

Parents/Mairie

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec Le Maire ou l'adjointe en charge des écoles en contactant le secrétariat de la mairie (05 56 71 50 43 ou [mairie@sauveterre-de-guyenne.fr](mailto:mairie@sauveterre-de-guyenne.fr)).

II) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Rencontres avec l'EHPAD de Sauveterre : ludothèque, poterie, loto

Exposition commune avec l'école élémentaire et le collège évoquée lors du CEC de fin d'année.

b) Projet de classe en lien avec le projet d'école

Axe 1 : axe référencé au projet du collège : autour de la lecture (lecture plaisir, lecture/compréhension, relation langage écrit/langage oral) : projet avec la médiathèque 1 fois par mois  
Axe 2 : axe référence à la liaison GS/CP autour du lire, écrire, parler : projet développer la liaison GS/CP  
Axe3 : axe référencé au développement durable autour de l'élevage et du jardinage : transition écologique (nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes, jardinage)  
Axe 4 : Agir sur le climat scolaire autour de la co-éducation et l'établissement des règles de vie communes à toute l'école avec les élèves : aménagement de la cour + établir un règlement

c) Dates spectacles

16/12 : spectacle de Noël  
31/03 : carnaval  
13/06 : kermesse

**III) Parcours de l'élève**

a) Les effectifs

**Effectifs** : PS : 25            MS : 19            GS : 16    Total : 60

b) Dispositif d'aide

- Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) du secteur de Sauveterre de Guyenne se compose d'une psychologue scolaire, Madame DUCHENE et d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique Madame HUMBERT.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Ils interviennent de la maternelle à l'élémentaire.

Le réseau d'aides a pour objectif de mettre en place des actions visant à prévenir et à réduire les difficultés rencontrées par les élèves malgré la mise en place d'adaptations pédagogiques par l'enseignant.

La difficulté est inhérente au processus même d'apprentissage. Certains enfants ont besoins d'aide supplémentaire pour dépasser cette difficulté. Les membres du réseau travaillent dans l'école, en liaison et en concertation avec les enseignant/es et les parents. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

La mission du RASED est de contribuer à prévenir et à réduire les difficultés rencontrées par certains enfants dans leur adaptation à l'école, trouver la solution adaptée en fonction de la problématique pour apporter l'aide nécessaire.

- Les activités pédagogiques complémentaires

Les APC ont lieu le lundi et le jeudi de 13h00 à 13h30.

Nous proposons des activités langagières en lien avec les différents domaines d'apprentissages.

Tous les élèves peuvent être concernés, par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou à autre de l'année scolaire, en fonction des besoins identifiés par les enseignantes.

**MAIRIE :**

Madame SENAMAUD lit un communiqué du maire concernant la fermeture de la classe et son annonce tardive mais il évoque aussi le projet concernant l'avenir de l'îlot de l'école maternelle, la commune ayant obtenu le label « Village d'avenir », une reconnaissance qui ouvre la voie à un accompagnement financier et technique de l'État pour réfléchir au développement et à la valorisation de notre territoire.

Il s'agit d'explorer différents scénarios pour cet espace : son usage futur, d'éventuels travaux de réhabilitation, et la manière dont il pourrait mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et de la collectivité dans son ensemble.

## QUESTIONS DES PARENTS

Serait-il possible de "plus" verdier la cour?

Nous n'avons plus vraiment d'espace disponible, il y a le massif et les jardinières.

Peut-on envisager la création d'un préau ou d'un espace ombragé (voiles d'ombrage)?

Le projet de voile d'ombrage a été étudié mais cela nécessite l'installation de poteaux au milieu de la cour

Pourquoi l'école maternelle ne dispose-t-elle pas d'un préau?

Ce sera envisagé lors de la restructuration de l'école

Est-ce que l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle a été vérifiée?

Oui

Pourquoi les enfants sont-ils devant la télévision lors des intempéries? Peut-on remédier à cela?

Durant le temps scolaire les enfants ne sont pas souvent devant la télé, nous leur proposons également des jeux de construction.

Pendant le temps périscolaire ce ne sera plus le cas car il n'y a plus qu'un service.

Serait-il possible d'envisager une distribution de fruits le matin 1 ou 2 fois par semaine?

Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

En outre, la prise d'une collation matinale ne conduit pas à une éventuelle réduction des apports énergétiques des repas suivants (déjeuner et goûter). En revanche, elle entraîne une augmentation significative de l'apport énergétique journalier d'environ 4 %.

**Fin du conseil d'école : 19h50**

---

Fait à Sauveterre le 09 Novembre 2025

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'École



Le Secrétaire de séance :



**Message du Maire – Conseil d'école maternelle**

« Bonsoir à tous,

*Je ne peux être parmi vous ce soir, mais je tenais, par ce message lu par mon adjointe, à vous faire part de quelques éléments relatifs à cette rentrée un peu exceptionnelle pour notre commune.*

*Tout d'abord, je souhaite rappeler que nous avons appris après la rentrée, le 3 septembre dernier, la décision définitive et unilatérale de l'Éducation nationale de fermer notre quatrième classe.*

*Cette décision est d'autant plus incompréhensible que le nombre d'élèves est exactement le même que l'an dernier, avec 25 enfants en petite section, soit un effectif supérieur sur ce niveau à celui de la rentrée précédente, et un effectif global du nombre d'élèves dans l'école identique à celui de l'an dernier.*

*Malgré ce contexte difficile, la commune a choisi de maintenir quatre postes d'ATSEM et d'améliorer leurs conditions de travail, afin de garantir au mieux l'accompagnement et le bien-être de nos enfants.*

*Nous faisons le maximum, en lien étroit avec l'équipe enseignante, les agents municipaux, les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, pour que la qualité des conditions d'éducation ne soit pas altérée par cette situation injuste. Mais chacun sait que les conséquences d'une telle fermeture sont nombreuses et non compensées par l'État.*

*Enfin, je souhaite rappeler que notre commune, labellisée « Village d'avenir », bénéficie d'un soutien renforcé de l'État pour concevoir une restructuration de l'école maternelle et de l'ensemble de l'îlot qui l'entoure dans les années à venir.*

*Dans ce cadre, la municipalité continuera à réaffirmer avec force la nécessité de rouvrir la quatrième classe dès la rentrée prochaine.*

*Je tiens à remercier l'équipe enseignante, les agents municipaux et les familles pour leur engagement et leur patience dans cette période compliquée. Nous restons pleinement mobilisés pour offrir à nos enfants les meilleures conditions possibles d'apprentissage et d'épanouissement ».*

**Christophe Miqueu**

Maire de Sauveterre-de-Guyenne